



Vente d' une voiture et l acheteur veut annuler la vente

Par **melba**, le **03/06/2015** à **16:28**

J'AI VENDU MA VOITURE LE 29 MAI 2015 UNE SAXO DE 1996 AYANT 205 000 KM, 400 EUROS en lui disant qu il y avait la vidange a faire(filtre a huile fourni) qu'il faudra prevoir la courroie de distribution et la pompe a eau .SUR MA carte GRISE J AI MARQUE" VENDU LE" MAIS JE N AI PAS mis "VENDU DANS L 'ETAT". AUJOURD' hui, le 3 juin l'acheteur me téléphone en me disant qu'elle ne démarre pas donc elle a amené au garagiste il lui dit que c 'est un problème d'injection et de pompe a essence (celle ci ne me l'ayant pas fait jusqu'à maintenant) Elle voudrait me ramener la voiture et que je lui rembourse sa somme Si je n 'accepte pas peut elle me conduire en justice? Si elle veut vraiment rompre le contrat de cession doit elle m'écrire une lettre recommandée et combien de temps elle a pour se rétracter? si je recois une lettre recommandée de sa part quel delai je dispose pour annuler la vente
merci

Par **janus2fr**, le **03/06/2015** à **17:36**

Bonjour,

Votre acheteur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

Seule une procédure en vice caché lui est possible. Pour cela, il doit démontrer par expertise que la panne existait déjà au moment de la vente et qu'il lui était impossible de s'en apercevoir malgré examen et essai du véhicule.

[citation]JE N AI PAS mis "VENDU DANS L 'ETAT".[/citation]

Aucune incidence puisque cette mention n'a aucune valeur légale...